République Française



AMPLIATIONS

ASSEMBLEE	Haut-commissariat		
* * *	Commissaire délégué	1	
SECRETARIAT GENERAL	Gouvernement		
	Congrès	1	
* * *	APS	40	
	DJA-Doc	1	
N°82-2010/APS	JONC	1	
	Archives NC	1	

DELIBERATION

modifiant la délibération modifiée n°47-2009 APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province sud ;

Vu la délibération modifiée n°42-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n°36-2010/APS du 12 août 2010 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 21 DÉCEMBRE 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La composition des commissions intérieures est modifiée comme suit :

Au sein de la commission du développement rural :

Madame Odette MOINDOU remplace monsieur Roch WAMYTAN.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président